

Rapport d'exécution de la convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2023, Etat/Collectivité dans le cadre de l'AMI 2 « Territoire de mise en œuvre accélérée du plan Logement d'abord »

PJ : Feuille de route AMI LDA Grand Chambéry 2024-2026

Table des matières

1	Préambule	2
2	Etat de réalisation des chantiers opérationnels inscrits dans la convention.....	4
2.1	Axe 1 Prévenir les risques de rupture dans parcours résidentiels.....	4
2.1.1	Développement de « l'aller vers » pour les locataires du parc privé en impayés de loyers (action conventionnée n°8)	4
2.1.2	Création d'un guichet d'accueil, d'information et d'orientation pour les jeunes (action conventionnée n°15).....	6
2.2	Axe 2 Mobiliser le parc privé à des fins sociales.....	7
2.2.1	Se faire accompagner pour la mise en œuvre d'une plateforme de captation de logement du parc privé (action conventionnée n°2).....	7
2.2.2	Animation de la plateforme de captation du parc privé pour le développement de l'IML (action conventionnée n°3)	8
2.3	Axe 3 Mieux accompagner les personnes sans domicile.....	9
2.2.1	Renforcer le SIAO pour permettre le rapprochement de l'offre de logement et les demandeurs (action conventionnée n°6).....	9
2.2.2	Renforcer le service Toit d'abord pour multiplier et améliorer les conditions d'accompagnement (action conventionnée n°7).....	11
2.2.3	Lancer une étude pour la mise en œuvre d'une plateforme d'accompagnement sanitaire et sociale (action conventionnée n°4).....	13
2.2.4	Expérimentation d'une mesure d'accompagnement renforcée pour les jeunes cumulant des difficultés (action conventionnée n°16).....	16
2.2.5	Lancement de l'expérimentation d'une équipe pluridisciplinaire (action conventionnée N°18).....	17
2.2.6	Réalisation d'un guide des solidarités (action conventionnée n° 17).....	18
2.4	Axe 4 promouvoir et accélérer l'accès au logement direct et faciliter la mobilité résidentielle.....	19
2.4.1	Mise en place d'un observatoire sur le territoire (Action conventionnée n° 12).....	19
2.5	Axe 5 mobiliser les acteurs du territoire	20
2.5.1	Formation et acculturation des professionnels sur le territoire au logement d'abord (Action conventionnée n°10).....	20
2.5.2	Animation territoriale (action conventionnée n° 11).....	22
3	Éléments de bilan globaux sur l'apport de l'AMI (Retour d'expérience sur la dynamique partenariale et lutte contre le sans abris)	23
4	Perspectives : nouvelle feuille de route et chantiers 2024	25
5	Bilan financier	26

1 Préambule

Pour l'Agglomération, le plan logement d'abord reste une réelle opportunité d'intégrer, de compléter et de développer grâce à du travail collaboratif des nouveaux savoirs, des nouveaux partenariats et de s'inscrire dans une politique publique d'avenir comme des territoires homologues de la région. La place de l'agglomération au sein des instances du PDALHPD (plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées) a été renforcée grâce à l'AMI et ses actions ont été mises à l'honneur dans celui-ci.

Le fonctionnement, sur un schéma de travail collégial, a été maintenu avec des temps de concertation pour le suivi des actions et la création de nouveaux projets. Cette richesse existante dans les partenariats locaux s'est développée et enrichie au fur et à mesure et permet d'évoluer ensemble sur des sujets parfois sensibles.

Pour rappel, la première année a permis de :

- Lancer une dynamique partenariale importante avec des groupes de travail thématiques, des rencontres entre la coordinatrice et les services sanitaires et sociaux du territoire,
- Impulser des premières actions (renfort du SIAO de la Savoie, développement d'une action de prévention précoce des expulsions, renfort du service Toit d'abord),
- Rédiger collégialement des cahiers de charges pour le lancement de marchés publics pour deux études d'envergure (plateforme d'accompagnement sanitaire et sociale et plateforme de captation de logement en intermédiation locative),
- Lancer et suivre une étude « Jeunes et précarité : pour un logement d'abord »,
- Promouvoir le logement d'abord grâce à la sensibilisation des acteurs locaux via une journée thématique (08/11/2022) et une première session de formation qui est maintenue sur la seconde année.

La deuxième année nous a permis de :

- Poursuivre le soutien déjà engagé auprès du SIAO, de toit d'abord et de la prévention précoce des expulsions,
- Sélectionner des opérateurs et lancer les études et accompagnement pour la mise en œuvre des deux plateformes,
- Rédiger des fiches actions et travailler avec les acteurs pour deux nouvelles actions locales notamment en faveur de l'accès au logement des jeunes,
- Maintenir et poursuivre des temps de formations pour les acteurs locaux,
- Lancer une dynamique de partage.

La troisième année a permis de :

- Poursuivre le soutien déjà engagé auprès du SIAO, de toit d'abord et de la prévention précoce des expulsions,
- Finaliser l'étude sur la démarche d'accompagnement sanitaire et social sur le territoire et lancer le travail d'écriture à partir des préconisations apportées,
- De finaliser l'accompagnement de la FAPIL Auvergne Rhône Alpes concernant la plateforme de captation de logements du parc privé pour développer l'IML puis de lancer sa préfiguration opérationnelle avec la rédaction des outils et la sélection de l'opérateur local
- Organiser une session de formation sur la santé mentale

La troisième année a été marquée par l'absence (congé maternité) de mars à décembre de la coordinatrice logement d'abord. Son poste n'a pas pu être remplacé faute de candidats sur l'offre d'emploi. L'absence de la coordinatrice a demandé à la responsable habitat de maintenir l'activité sur des actions prioritaires et de décaler certaines actions dans le temps. Les actions déterminées non prioritaires : la poursuite du processus de formation des professionnels locaux, l'animation territoriale et d'évènements liés au LDA, la sélection d'opérateurs et la mise en œuvre opérationnelle des actions liées au logement des jeunes.

En janvier 2024, la coordinatrice a pu reprendre son poste et relancer les actions jusque lors en attente :

- Lancement opérationnel de la plateforme de captation de logements du parc privés pour développer l'intermédiation locative,
- Lancement d'un marché public pour la mise en œuvre d'un guichet d'information logement pour les jeunes,
- Lancement conjoint (ARS, Etat, Grand Chambéry) d'un diagnostic de besoins du territoire pour un dispositif un chez soi d'abord (accompagné par la FAS auvergne Rhône-Alpes),
- Lancement d'une ½ journée de restitution de l'étude « le logement d'abord vu par ses destinataires »,
- Lancement d'une newsletter logement d'abord,
- Etablissement de devis pour un nouveau programme de formation,
- Ecriture d'un appel à projet pour la création d'une équipe d'accompagnement pluridisciplinaire,
- Suivi des premiers contacts propriétaires et contact avec la FAPIL AURA pour l'abondement au fond de sécurisation,
- Rencontres et temps de travail multiples avec les services aide sociale à l'enfance du département pour travailler les sorties des jeunes majeurs en grand difficulté,
- Rédaction de la fiche action renfort du service intermed pour les locataires du parc public,
- Rédaction de la feuille de route 2023-2026.

2 Etat de réalisation des chantiers opérationnels inscrits dans la convention

Afin de retracer l'état général des réalisations effectuées, nous avons choisi de les présenter par axe stratégique afin d'offrir une lecture logique de ce rapport d'exécution. Les 5 axes présentés sont ceux qui composent notre feuille de route jusqu'en 2026.

2.1 Axe 1 Prévenir les risques de rupture dans parcours résidentiels

2.1.1 Développement de « l'aller vers » pour les locataires du parc privé en impayés de loyers (action conventionnée n°8)

Les livrables réalisés en 2021-2022-2023	Etat de la réalisation	Indicateurs de suivi et résultats	Observations
Année 1 (06/2021-06/2022) Création d'une dynamique « d'aller vers » précoce des locataires du parc privé en situation d'impayés de loyers : - Mise à disposition d'un.e conseiller.e juridique de l'ADIL73 via des courriers envoyés au locataire - Mise en relation précoce des services de l'Etat, su secrétariat CCAPEX,	Réalisé	20 ménages ont été accompagnés sur 88 courriers envoyés. Le nombre de locataires accompagnés par les conseillères-juristes de l'ADIL est 3 fois plus important au 1er semestre de l'année 2022. La dette moyenne par ménage s'établit à 3 361€ et la dette médiane à 2 341€. 305 886€ est le montant total que représentent ces impayés sur le territoire de Grand Chambéry (pour 92 procédures). 47% de personnes seules, 13% familles monoparentales 13% colocation, 20% couples. 40% des locataires sont salariés et 33% demandeurs d'emploi. Il s'agit à 55% de logements de type T2 et à 18% de T3. 20% des locataires dénoncent des problèmes de décence de leur logement. Aucune demande d'aide au FSL n'a été déposée. L'origine des dettes est liée à 26% a des	- Un comité de suivi partenarial plus élargi doit être mis en place en 2023 - Un lien avec la CAF doit se tisser pour améliorer, dans le respect du RGPD, les possibilités de partage de contacts des locataires en difficultés pour des modalités d'aller vers différentes.

		difficultés professionnelles et 27% dénoncent des problématiques de santé.	
Année 2 (juin 2021-juin 2022)	Réalisé	Pour l'année 2, 27 ménages ont bénéficié d'un accompagnement juridique (augmentation de 36%) Entre 2021 et 2022, 195 courriers ont été envoyé pour 47 accompagnements. Pour 49% les locataires sont des personnes isolées suivi de 13% par des couples et 13% de familles monoparentales. La typologie des logements reste la même que l'année précédente avec 54% de T2, 20% de T4 ou plus et 13% de T3. Montant moyen du loyer pour un T2 est de 518€. Moyenne d'occupation de 3 ans dans les logements.	- Il semble indispensable de maintenir ce travail avec le service social de secteur et de réfléchir à l'intégration du travail social dans les diagnostics juridiques proposés actuellement. - La problématique sociale n'est pas la raison unique principale du non-paiement des loyers
⇒ Le financement de cette action auprès de l'ADIL de la Savoie a été renouvelé pour la troisième année avec un budget alloué revu à la baisse suite au bilan financier présenté à l'issu de la première année d'expérimentation. ⇒ Dans l'attente des décrets d'application de la loi Kasparian, cette action devra être réévaluée dans l'année 2024 sur les modalités de mise en œuvre.			

2.1.2 Création d'un guichet d'accueil, d'information et d'orientation pour les jeunes (action conventionnée n°15)

Les livrables réalisés en 2021-2022-2023	Etat de la réalisation	Indicateurs de suivi et résultats	Observations
Etude « jeunes et précarité pour un logement d'abord »	Réalisée	⇒ A donné lieu à des préconisations. Actions prioritaires : création guichet d'AIO logement jeunes et mesure expérimentale d'accompagnement jeune	
Lancer une action d'accueil, informations, orientation logement du public jeunes sur le territoire - Rédaction d'un nouveau cahier des charges en janvier - Lancement d'un marché public - Sélection du candidat semaine du 22/04	Réalisé Janvier 2024 En ligne le 02/04/2024		<i>Travail institutionnel et process de validation long. L'appel à projet étant très précis, cette action été identifiée en tant que marché public. Le cahier des charges a été retravaillé en ce sens.</i>
⇒ La reprise de ce travail en janvier 2024 a permis de créer des nouveaux liens partenariaux assez forts : - Service jeunesse de la ville de Chambéry - Département de la Savoie sur la direction de la protection de l'enfance - Service de prévention spécialisé - Caf de la Savoie ⇒ Cette action sera articulée avec le déploiement des actions du territoire zéro non recours aux droits porté par l'agglomération Grand Chambéry. La coordination portée par le service cohésion territoriale travaille en étroite collaboration avec la coordination logement d'abord pour mettre en lien l'ensemble des acteurs qui pourraient orienter des jeunes vers ce guichet d'accueil information orientation logement des jeunes du territoire.			

2.2 Axe 2 Mobiliser le parc privé à des fins sociales

2.2.1 Se faire accompagner pour la mise en œuvre d'une plateforme de captation de logement du parc privé (action conventionnée n°2)

Les livrables réalisés	Etat de la réalisation	Indicateurs de suivi et résultats	Observations
2021-2022 Après un premier groupe de travail avec les opérateurs de l'IML, rédaction d'un cahier des charges avec la DDETSP - Mise en marché public et sélection du candidat - Lancement de l'étude	Réalisé	- Un seul candidat sur le marché. FAPIL AURA. Un temps de négociation a été nécessaire pour requalifier la mission et réduire la proposition financière. - Le lancement de l'étude a commencé en fin d'année 2022 avec un temps d'analyse des pratiques des opérateurs, de leurs attentes et de la situation du territoire au regard du logement déjà capté. L'accompagnement a duré toute l'année 2023 avec 8 groupes de travail réalisés.	- Une bascule de crédits de l'année 1 a été nécessaire pour lancer ce travail. - L'adhésion de l'ensemble des opérateurs est nécessaire pour la démarche. La qualification « plateforme » doit être modifiée car elle suscite des inquiétudes des opérateurs. - Une balance de crédits a été nécessaire pour financer l'accompagnement (avec 12 000€ pris sur le budget de communication) car il a été demandé de travailler sur les messages et cibles pour déployer la communication.
- 2023 : fin de l'accompagnement par le prestataire et proposition d'un guide pour la mise en place de la plateforme - Sélection d'un opérateur	Achevée	La FAPIL a livré un guide méthodologique pour la mise en œuvre de la plateforme qui a permis d'écrire un règlement de fonctionnement et une convention de partenariat avec l'ADIL de la Savoie animateur de la plateforme.	
⇒ L'accompagnement de la FAPIL a permis de déterminer une stratégie commune à l'ensemble des acteurs locaux et des soulever les freins au déploiement d'un tel projet. ⇒ Des craintes ont pu être exprimées et rapidement évincées grâce au choix d'un prestataire non opérateur IML et à l'accompagnement des services de la DDETSP et de l'Agglomération. ⇒ L'agglomération a voté au conseil Communautaire de février 2024 une aide financière incitative supplémentaire doublant la prime de l'ANAH pour tous les nouveaux logements conventionnés en IML sur le territoire.			

2.2.2 Animation de la plateforme de captation du parc privé pour le développement de l'IML (action conventionnée n°3)

Les livrables réalisés en 2023-2024	Etat de la réalisation	Indicateurs de suivi et résultats	Observations
Convention de partenariat avec ADIL73 de septembre à décembre 2023 (5 614€) puis convention de janvier à décembre 2024	En cours	Co-écriture du guide de la plateforme (en PJ) Organisation de la mission Formation de l'ensemble des juristes de l'ADIL Réunion d'équipe avec les juristes, la coordinatrice LDA, et deux opérateurs IML Lancement de la communication et des premiers reportings Lancement de la communication publique le 15/03/2024 : Au 05/04 sur 26 demandes de RDV avec l'ADIL73 pour information, 4 orientations vers des opérateurs dont 2 mandats de gestion et 2 en sous-location. Pas de bail signé au 09/04. 32% des « clics » sur les newsletters de l'agglomération. Les premiers contacts ont permis d'ajuster entre opérateurs les délais de réponses aux propriétaires et de réorienter pour certains vers d'autres associations lorsque les délais ne pouvaient être respectés.	Changement de référent professionnel au sein de l'ADIL73 avec un départ de la personne chargée de la mission d'animation de la plateforme. Recrutement et formation de la nouvelle référente en début d'année 2024. Taux de transformation pas encore mesurable.
⇒ Le lancement de la plateforme a suscité beaucoup d'intérêt sur le territoire : -pour les propriétaires attirés par la communication qui ont pris un premier contact pour avoir des informations -pour les opérateurs IML qui attendaient depuis plusieurs mois le lancement opérationnel			

2.3 Axe 3 Mieux accompagner les personnes sans domicile

2.2.1 Renforcer le SIAO pour permettre le rapprochement de l'offre de logement et les demandeurs (action conventionnée n°6)

Les livrables réalisés 2022-2023	Etat de la réalisation	Indicateurs de suivi et résultats	Observations
- 2022 : Mise en place de la commission SIAO- Bailleurs sociaux, présentation de situations « de la rue au logement » repérées par le SIAO de la Savoie.	Réalisé	- 8 commissions réunissant bailleurs sociaux, SIAO, DDETSP et Grand Chambéry - Présentation de 12 situations en commission + 3 situations étudiées mais non présentées pour motif de non adhésion, incarcération ou absence de liens pour compléter informations Sur les 12 demandes, elles ont toutes été validées en commission. 7 personnes ont pu signer un bail en nom propre dans le parc public	- Permettre l'accès au logement autonome de personnes sans abris - Générer des liens entre le SIAO et des structures d'accompagnement jusque-là peu sollicitées - Adhésion des bailleurs au principe du logement d'abord - Permettre l'accès au logement direct sur le territoire de l'AMI mais au-delà vers le reste du département.
- 2023 : maintien de la commission SIAO - bailleurs sociaux et suivi des ménages entrés dans le cadre du LDA		- 23 situations ont fait l'objet d'une évaluation dont 13 ont été présentées et 10 non retenues (3 ont quitté le département, 1 a été relogée dans le parc public, 1 personne incarcérée, 5 ajournées à cause soit de dettes locatives soit d'absence de justificatifs soit de relogement dans d'autres dispositifs d'insertion) - 10 commissions dont 8 au cours desquelles 13 situations LDA ont été présentées. (10 hommes isolés, 1 femme isolée et deux femmes avec enfants). - Moyenne d'âge : 44.9 ans (de 24 à 72 ans) - Augmentation des ressources avec des publics ayant des ressources d'activités professionnelles (moyenne à 1041€)	- Les prescripteurs ont évolué (6 prescripteurs différents)

		- Suivi des situations 2022 : deux situations réorientées en pension de famille (envahissement du logement/ vulnérabilité et solitude importante), une dédite déposée avec retour 115, 5 maintiens dans le logement sans dettes de loyer. Retour à l'emploi pour une situation.	
⇒ De manière qualitative, la mise en place de la commission a permis : - D'asseoir la position du SIAO comme acteur principal pour travailler avec les bailleurs en direct pour positionner les ménages - De suivre les parcours des personnes relogées dans le temps avec l'ensemble des acteurs sanitaires et sociaux engagés - Faire évoluer les profils de personnes présentées en commission			
⇒ Le soutien au SIAO de la Savoie a été renouvelé pour la troisième année de l'AMI pour la même action. La fiche action a été modifiée d'un commun accord pour renforcer la partie « suivi de parcours » des personnes positionnées, du positionnement à l'entrée dans le logement. Le référent du SIAO fait un travail d'accompagnement de la première rencontre (qualification de la demande jusqu'au passage de relai avec le travailleur social en charge de la mesure d'accompagnement). L'installation se fait aujourd'hui de manière plus fluide et le passage de relai est simplifié. Le lien avec l'accompagnant est maintenu.			

2.2.2 Renforcer le service Toit d'abord pour multiplier et améliorer les conditions d'accompagnement (action conventionnée n°7)

Les livrables réalisés en 2022-2023	Etat de la réalisation	Indicateurs de suivi et résultats	Observations
2022 : - Renfort de l'équipe Toi(t) d'abord avec un 0.5 ETP travailleur social - Objectifs : • Favoriser le relogement des personnes déjà suivies et en IML (qualification et mise à jour des demandes de logement, lien avec les bailleurs du territoire) • Augmenter la capacité d'accompagnement du service (VAD en binôme, aller vers)	Réalisé	21 personnes accompagnées dont 3 femmes et 18 hommes. (Un couple et 18 personnes isolées) 2 personnes sont accompagnées à la recherche de leur logement 14 personnes sont sous-locataires en intermédiation locative 4 personnes sont locataires en titre dont 1 dans le parc privé Une meilleure qualification des demandes de logement et un suivi plus régulier sur l'ouverture et l'exercice des droits sociaux	Parmi les 4 nouvelles situations orientées dans le cadre de la commission SIAO-Bailleurs, les personnes ont des accompagnements de type AVDL avec Toi(t) d'abord et un autre type d'accompagnement (SAMSAH, curatelle renforcée). Des demandes de curatelles sont en cours ou de PCH. L'accès à la commission SIAO bailleurs sociaux pour rapprocher offre et demandeurs serait un atout pour le relogement des personnes en IML et stabilisées depuis plusieurs années.
2023 : Le renfort est renouvelé	Réalisé	7 personnes supplémentaires accompagnées depuis orientation SIAO-bailleurs. Aujourd'hui 25 personnes accompagnées. 4 personnes ont quitté le dispositif (fin d'accompagnement choisie, réorientation, incarcération, décès) 41% des personnes accompagnées locataires en nom propre contre 22% en 2022. Encore quelques situations en IML sous location où le relogement est difficile. Le parcours administratif lié au relogement est plus fluide, l'organisation	Les nouvelles personnes orientées et accompagnées ont une prescription SIAO via la commission SIAO bailleurs mise en place dans le cadre du LDA. Les personnes accompagnées arrivent avec une proposition de logement et un travail déjà effectué avec le SIAO préfigurant le travail de Toit d'abord. C'est une réelle plus-value.

		au sein de l'équipe est plus structurée, travail accru avec le SIAO de la Savoie, meilleure articulation avec de nouveaux partenaires, observatoire sur les suivis de situation amélioré	
⇒ Le soutien au service toit d'abord a été renouvelé pour l'année 2024, troisième année de l'AMI. Le service a été en parallèle soutenu par les services de l'Etat sur le BOP 177 (AVDL renforcé) et a permis l'embauche à temps plein d'un.e infirmier.e (jusqu'à lors à temps partiel) ce qui devrait améliorer la qualité et la capacité des équipes pour l'accompagnement. ⇒ Le montant de la subvention conventionnée ne couvrait pas les dépenses estimées. La convention 2024 a été modifiée pour couvrir le renfort du travail social embauché à ce titre.			

2.2.3 Lancer une étude pour la mise en œuvre d'une plateforme d'accompagnement sanitaire et sociale (action conventionnée n°4)

Les livrables réalisés en 2022-2023	Etat de la réalisation	Indicateurs de suivi et résultats	Observations
- En 2021-2022 rédaction collégiale (Grand Chambéry, DDETSPP, ARS, Département, CAF) du cahier des charges - Lancement d'un marché public et sélection d'un candidat - Lancement de l'étude avec le cabinet avec deux phases	Réalisé	- Rédaction collégiale nécessaire pour l'appropriation du sujet par les institutions concernées par le sujet.	- La CAF a été peu présente sur les groupes de travail mais suit les travaux menés par Grand Chambéry et le cabinet sélectionné.
	Réalisé	- 4 cabinets d'étude ont candidaté, choix du cabinet Espacité qui offrait la meilleure réponse en terme de prix et de contenu. Grand Chambéry a dû établir un temps de négociation	- La première phase (entretiens individuels puis collectifs entre le cabinet d'étude et les opérateurs de l'accompagnement) a suscité des questions et des tensions vis-à-vis du sujet « plateforme ». Des temps d'éclairage et de mise au point avec les opérateurs ont été nécessaires.
	En cours (finalisation)	- Deux grandes phases lancées entre fin 2022 et 2023 : <i>La première phase</i> consiste à faire un état des lieux des pratiques et des dispositifs en terme d'accompagnement des ménages en difficulté au regard du logement <i>La seconde phase</i> consiste à proposer des scénarii construits sur la base des acquis de la première période en s'appuyant sur les forces et dispositifs existants du territoire	- Les ateliers avec les personnes accompagnées n'ont pu être menés (faute d'adhésion et d'appui des structures, de temps et de méthodes appropriées) - La seconde phase a été retravaillée en premier lieu en chambre entre les institutions jusque la présentation aux opérateurs du scénario choisi.

- Déroulement de l'étude		- Des entretiens avec l'ensemble des acteurs sanitaires et sociaux ont été menés puis 8 groupes de travail (cotech inclus)	Le travail du cabinet a été rendu difficile. L'ensemble des acteurs ne comprenant pas la démarche. L'appropriation du terme « plateforme » a été complexe. Nous avons écarté les possibilités de créer une nouvelle instance et de pouvoir s'accoler à une instance existante. Une proposition d'étudier les situations logement d'abord au sein de la commission des cas complexes a été longuement étudiée puis abandonnée. Les acteurs attendaient rapidement la proposition de moyens d'accompagnement que nous ne pouvions garantir à cette étape de la démarche.
- Finalisation de l'étude	Achevée	- Le cabinet Espacité a formulé des premières préconisations en juillet 2023, présentées en comité de pilotage (élu Grand Chambéry et Département de la Savoie). Suite à cette présentation et à de nombreux échanges, le cabinet a reformulé trois grandes préconisations	- Des équipes pluridisciplinaires et leurs pratiques ont été valorisées. La démarche permet d'imaginer le renfort d'équipe existante plutôt que la création de nouveaux dispositifs dans l'idée de la pérennisation des futurs acquis de la démarche.
- Préconisations	A) PUBLIC CIBLE Le travail partenarial a permis de déterminer les cibles principales du logement d'abord sur le territoire. La difficulté principale que nous avons rencontré est de mesurer et de qualifier le nombre de demandeurs et leurs besoins spécifiques. Le public cible est caractérisé ainsi : - avec un droit au logement, - en situation complexe nécessitant une prise en charge concertée (toutes les problématiques peuvent être concernées mais idée d'un cumul de difficultés créant un accès au logement « insécurisant », en particulier problématiques de santé et troubles psychiques). - personnes sans domicile et en difficultés d'accès ou de maintien dans le logement (expulsion locatives, sorties d'institutions, troubles psychiques...). => Il est évalué un besoin équivalent à 20-30 situations annuelles à accompagner B) ACTIONS A METTRE EN PLACE 1- Mettre en place des moyens humains au sein du SIAO avec pour objectif de garantir la coordination et le suivi dans le temps des mesures et des modalités d'intervention des différents partenaires, éviter les ruptures de parcours, garantir dans la durée la dynamique partenariale.		

	⇒ Cette mission confortée par la circulaire de mars 2022 sur le rôle des SIAO ne doit pas apparaître comme une expérimentation du plan AMI LDA mais une mission pérennisée pour le SIAO de la Savoie. ⇒ Un temps de travail avec le SIAO, la DDETSPP et Grand Chambéry laisse apparaître que la priorité à donner est de proposer un dispositif d'accompagnement sanitaire et social spécifique renforcé pour les publics cibles du logement d'abord. <u>2- Créer des moyens de saisine dédiés et les faire connaître auprès des partenaires et des publics</u> <u>3- Développer des moyens d'accompagnement dédiés en plus de la mobilisation des dispositifs existants</u>
	⇒ Une proposition de soutien au SIAO pour renforcer la coordination des parcours au niveau santé a été réalisé. Toutefois il semble que l'objectif principal pour répondre aux multiples besoins locaux pour le public logement d'abord est le renfort/la création d'un accompagnement pluridisciplinaire. ⇒ Suite aux nombreuses réflexions et demandes pour la mise en place d'un dispositif un chez soi d'abord, l'ARS lance une demande de diagnostic de faisabilité sur le territoire. Un premier entretien entre la FAS AURA et la coordinatrice logement d'abord a eu lieu début mars 2024. Cette démarche permettra de valider ou d'invalider les besoins et de préparer le phasage opérationnel d'un tel projet.

2.2.4 Expérimentation d'une mesure d'accompagnement renforcée pour les jeunes cumulant des difficultés (action conventionnée n°16)

2022-2023	Etat de la réalisation	Indicateurs de suivi et résultats	Observations
- En mars 2023, un premier temps de travail a été réalisé avec le consortium du CEJ-JR, la DDETSPP 73 et le SIAO pour la mise en œuvre de cette expérimentation. - Action mise en suspend le temps du non remplacement de la coordinatrice LDA - Janvier 2024 : lancements de séries de rencontre avec le coordinateur du CEJ-JR, les structures de la prévention spécialisée et les structures départementales ASE ⇒ En avril 2024 : la méthodologie de déploiement d'une telle mesure n'est pas trouvée.	Réorientée		
⇒ Suite à ces nombreux échanges, il est proposé de nouvelles modalités de mise en œuvre de l'action de prise en charge des jeunes en situation d'exclusion vis-à-vis du logement en : - Intégrant les crédits de cette mesure dans une enveloppe pour la création d'une mesure LDA intégrant des jeunes (cf action 10) - Maintenant et développant des liens et des temps de travail avec le Département de la Savoie sur la question de la prise en charge des jeunes majeurs, avec le SPIP sur l'accompagnement des jeunes en sortie d'incarcération et avec le centre de réhabilitation sociale portée par le CHS pour les jeunes porteurs d'un handicap psychique.			

2.2.5 Expérimentation d'une mesure d'accompagnement pluridisciplinaire dans le cadre de la plateforme (action conventionnée N°18)

	Etat de la réalisation	Indicateurs de suivi et résultats	Observations
En 2023, aucune mesure d'accompagnement n'a été lancée. (20 000€ de reliquat)	Ecriture Appel à projet - consolidation	PROPOSITION ANNEE 4 : A l'issue de la proposition d'Espacité et après un nouveau temps de travail entre Grand Chambéry, DDETSP, ARS et Département de la Savoie c'est cette action qui apparait aujourd'hui comme l'axe prioritaire pour l'année 2024. C'est pourquoi un cahier des charges pour un appel à projet pour la création – ou le renfort d'équipes pluridisciplinaires du territoire est en cours de rédaction : ⇒ Forme : Appel à projet pour laisser la possibilité de propositions innovantes aux acteurs du territoire. ⇒ Public : Le public cible de l'étude est celui identifié par l'étude d'Espacité + les jeunes en situations de rupture (avec possibilité de versement d'un pécule financier si pas de RSA ou d'entrée dans le dispositif CEJ) ⇒ Equipe pluridisciplinaire obligatoire ⇒ Calibrage : 40 personnes dont 10 jeunes ⇒ Budget estimé :	
		Accompagnement pour 40 personnes 19€ par jour sur un an	273 600 €
		Pécule RSA jeune (RSA socle – forfait logement) *10 jeunes * 12 mois	67 130€
		TOTAL	340 730 €
		⇒ Il est proposé de lancer un appel à projet en 2024 pour créer une équipe pluridisciplinaire logement d'abord intégrant l'accompagnement de 10 jeunes en situation d'exclusion vis-à-vis du logement et cumulant des difficultés. (cf action 9) ⇒ La demande crédit DIHAL sur cette action s'élève à 340 730 € ⇒ Action à mettre en lien avec le diagnostic UCSA porté par l'ARS	

2.2.6 Réalisation d'un guide des solidarités (action conventionnée n° 17)

	Etat de la réalisation	Indicateurs de suivi et résultats	Observations
Mars 2024 : travail avec le CCAS de Chambéry pour mettre à jour le guide des solidarité déjà mis en place	En suspend		
⇒ Est requestionné à ce jour l'intérêt de compléter la plateforme de la ville de Chambéry : - Pour la gestion au long cours de la mise à jour des données - La multiplicité de plateforme de ce type (soli- guide , plateforme départementale, guide de la maison des réseaux de santé...) ⇒ L'alternative serait d'intégrer des données à la plateforme nationale soliguide avec un coût de 20 000€ ⇒ Il est proposé d'abandonner cette action			

2.4 Axe 4 promouvoir et accélérer l'accès au logement direct et faciliter la mobilité résidentielle

2.4.1 Mise en place d'un observatoire sur le territoire (Action conventionnée n° 12)

Les livrables réalisés en 2022-2023	Etat de la réalisation	Indicateurs de suivi et résultats	Observations
- Création d'un fichier pour l'analyse des données validés par DDETSPP + SIAO - Partage du fichier en janvier 2023 pour récolte des données - Récolte et analyse des données	Réalisé A venir	- Renseignement des données à l'échelle du territoire de l'agglomération	Temps de réflexion autour de la mise en place d'un observatoire long. Souhait des acteurs de s'appuyer sur les chiffres déjà existants et de capitaliser des données nouvelles sur quelques indicateurs jusqu'à lors peu étudiés. De nombreuses données extraites à l'échelle du département et non de l'agglomération Lien à réaliser avec les chiffres clés du PDALHPD et du SIAO.
⇒ Un travail de fusion des données du logiciel SI-SIAO avec les résultats des études menées (2 études jeunes + études sur les besoin sanitaires et sociaux plateforme accompagnement + accompagnement OHL pour le déploiement de la plateforme de captation + étude diagnostic besoin Un Chez Soi d'Abord) est à réaliser dans l'année 3 de l'AMI ⇒ Il est étudié la possibilité de faire appel à un cabinet extérieur pour la compilation et l'analyse des données			

2.5 Axe 5 mobiliser les acteurs du territoire

2.5.1 Formation et acculturation des professionnels sur le territoire au logement d'abord (Action conventionnée n°10)

Les livrables réalisés en 2021-2022-2023	Etat de la réalisation	Indicateurs de suivi et résultats	Observations
Lancement d'une session de formation « introduction du logement d'abord » - Sondage des besoins en formations de acteurs - Travail avec un organisme de formation pour créer une formation sur mesure - Première formation en 2022-2023	Réalisé fin 2022 Réalisé mi 2022 Réalisée en 2022 et 2023	- 25 réponses obtenues pour arbitrage sur les thématiques à retenir pour la formation - Travail pour création d'une formation sur mesure « introduction du logement d'abord » - Deux sessions (1 jour par formation) soit 4 sessions proposées. Formation de 45 professionnels d'horizons divers (travailleurs sociaux de secteurs, d'associations spécialisées handicap, du centre hospitalier, chargé de gestion locative- bailleurs, chef de service et directeurs d'établissement sanitaires et sociaux, SIAO, responsable habitat commune, chargé de gestion locative IML, agents DDETSPP, bénévoles associatifs...)	Objectif général : - Permettre de connaître et former l'ensemble des acteurs sanitaires et sociaux du territoire, les bailleurs et agents en charges des thématiques insertion et ou logement des institutions - Analyse des questionnaires de satisfaction positive à 100%. Les acteurs ont noté le souhait de poursuivre les temps de formation, souhaitent la présence de la coordinatrice LDA (présente 3 jours sur les 4) pour connaître mieux les actions de leur territoire. - Plus-value du mélange des professionnels sur la formation dans l'objectif de la création d'une culture commune mais aussi dans le partage des savoirs et expériences.
Création d'un programme de formation spécifique logement d'abord : 2023- 2024 - Une formation « approche des addictions dans l'accompagnement et réductions des	En cours	- Rencontre avec le prestataire (Pélican- CSAPA local) pour adapter le contenu de la formation. Devis en	L'objectif sur la formation spécifique est de sélectionner si possible des acteurs locaux pour créer des relais et

risques » - Une formation Premier secours en santé mentale - Une formation à l'approche du rétablissement personnel en cours - Une formation à la paire-aidance (0€) - Formation-journée d'étude sur l'hospitalité des centres d'hébergement / accueil des animaux en centre d'hébergement	Réalisée En attente Modifiée En attente	cours - Devis validé avec bon de commande pour une session de formation de 2 jours pour avril 2023 - Contact pris avec la plateforme travail pair en AURA pour deux sujets : l'accompagnement de l'équipe sélectionné pour l'accompagnement LDA et pour la formation - Travail avec Orspere Samdarre (Nicolas Chambon) + Julien Levy + Solivet	interconnaissance entre les acteurs. Des thématiques spécifiques doivent être sélectionnées pour élargir les champs de connaissance de l'ensemble des participants
Préparation d'un programme d'échanges et partage de pratiques avec les acteurs du territoire : - Rencontre avec le Chez soi d'abord de St Etienne - Restitution du travail de recherche de la Chairs des publics « le logement d'abord vu par ses destinataires » - Rencontre avec d'autres acteurs du LDA Européen	En attente En cours Septembre – octobre 2024	- Contact pris avec le GSSM de St Etienne pour une rencontre locale - Lien avec Julien Lévy et Gabriel Uribelarrea pris pour deux temps de restitution. Un premier temps autour du choix du logement en juin 2024 et un temps complémentaire à la FEANTSA sur la fin de l'année. - Entretien préparatoire réalisé avec FEANTSA et le Bureau fédéral de Belgique pour organiser un temps d'échange autour du LDA à l'étranger.	Dans l'objectif de créer un sentiment d'appartenance au logement d'abord à une échelle plus large (d'autres territoire Français ou Européen), le souhait est de pouvoir proposer des temps d'échange de savoirs et de pratiques autour du LDA sur des temps très courts en Visio ou en présentiel. Pour les rencontres avec d'autres pays Européens, il semble nécessaire de choisir des pays francophones ou d'avoir un interprète (possible avec le Housing Hub Europe). Il a été acté avec la FEANTSA d'attendre le retour de l'intervenante francophone en septembre pour mettre en place cette journée LDA Europe.
⇒ Le travail de formation et d'acculturation est toujours nécessaire pour le lancement de la plateforme d'accompagnement sanitaire et sociale et pour un changement des pratiques sur un plus long terme. Il semble nécessaire de maintenir fortement cet axe pour les années à venir afin d'informer, de former et d'accompagner les acteurs locaux dans ces changements. ⇒ Il est étudié la possibilité d'adhérer au Hub Housing First afin de bénéficier des liens forts avec les autres pays Européens, et de pouvoir promouvoir			

des formations et des résultats de recherches à tous les partenaires locaux.

2.5.2 Animation territoriale (action conventionnée n° 11)

Les livrables réalisés en 2021-2022-2023	Etat de la réalisation	Indicateurs de suivi et résultats	Observations
Création d'une journée thématique logement d'abord sur le territoire : - Une journée d'étude sur le logement d'abord proposé à l'ensemble des acteurs du territoire	Réalisée le 08-11-2022	Evènement public : 120 personnes ont participé (198 inscrits sur la plateforme Grand Chambéry). Budget mobilisé : 5819€	
- Une journée thématique logement d'abord en cours d'élaboration.	Fin d'année 2024-début 2025	Objectif : - Réitérer des invitations grand public - Un ou deux sujets prioritaires à sélectionner. Intervenants possibles : Julien LEVY, Nicolas CHAMBON, Samara Jones	⇒ Cette journée sera réalisée dans la mesure du possible en fin d'année 2024 ou en début d'année 2025 au regard des animations que l'on aura mis en place et des besoins évoqués par les acteurs locaux.
⇒ La première journée Logement d'abord du 08/11/2022 a permis de lancer une dynamique territoriale. L'enjeu en 2024 sera de sélectionner une thématique plus ciblée qui permet de rassembler un maximum d'acteurs (Élus, techniciens, travailleurs sociaux et médicaux, bénévoles)			

3 Éléments de bilan globaux sur l'apport de l'AMI (Retour d'expérience sur la dynamique partenariale et lutte contre le sans abris)

Ce troisième bilan d'exécution de l'AMI logement d'abord conforte Grand Chambéry et les partenaires institutionnels dans l'opportunité de travailler de manière rapprochée sur les questions d'accès, de maintien des personnes les plus précaires sur notre territoire. L'AMI reste l'invitation à **relever les défis qui s'impose à notre territoire** dans une période où le **marché du logement devient très tendu**. L'agglomération est confrontée à une montée de la précarité et du nombre de demandeurs de logement face aux coûts du logement qui ne fait que croître. Le territoire, à la géographie particulière (montagne ne permettant pas un étalement urbain progressif) et proche d'autres territoires très tendus (proche Haute Savoie et région grenobloise) a fait augmenter le prix du foncier. Ce contexte rend difficile la sortie des projets en constructions en PLAI Adapté pour le public cible du logement d'abord. En janvier 2024, le territoire est passé en territoire tendu et implique la mise en place d'un observatoire local des loyers pour une meilleure observation du marché locatif.

C'est pourquoi, en 2023 la mobilisation du parc privé et la création de la **plateforme de captation** est apparue comme une priorité et un enjeu majeur dans la création de solutions pour diversifier les offres de logements et fluidifier les parcours locatifs. L'accompagnement de la FAPIL a été délicat quant au travail d'animation des temps de travail avec les opérateurs. En effet, l'ensemble des opérateurs n'avaient pas le même niveau d'expertise, les mêmes aspirations de travail en commun. Les partenaires ont opté ensemble pour un **modèle collaboratif** et tous choisis de confier cette mission à l'ADIL de la Savoie pour sa qualité d'expertise juridique auprès des propriétaires. Également, c'est un des acteurs locaux qui n'est pas opérateur de l'IML et qui apparaît comme neutre entre les opérateurs. Avec la prime de l'Agglomération qui a été votée en février 2024 et le lancement du début de la campagne de communication, cette action apparaît comme **une réussite** de l'année 2023. Toutefois, les premiers contacts avec les propriétaires du parc privé invitent à consolider davantage la sécurisation de la location solidaire. C'est ainsi qu'il est proposé pour 2024 d'établir une convention avec la FAPIL Auvergne Rhône Alpes afin de garantir l'ensemble des logements captés par la plateforme par le fond de sécurisation régional IML auquel les acteurs locaux n'ont pas adhéré en nom propre. (Pour les impayés, la vacance et la dégradation).

La mobilisation du parc public s'est faite depuis le départ grâce au rapprochement du SIAO et des bailleurs sociaux dans la commission. Les **bailleurs publics ont rapidement « joué le jeu »** malgré le **manque de moyens d'accompagnement spécialisé dédiés**. C'est aujourd'hui le manque repéré pour permettre d'orienter en bail direct dans le parc public un plus grand nombre de personnes demandeuses. Les bailleurs publics ont par ailleurs interpellé l'Agglomération à plusieurs reprises sur les locataires déjà en place pour lesquels ils repéraient des troubles de la santé mentale ou très isolés. L'agglomération travaille aujourd'hui sur la reprise d'un comité local de santé mentale. D'autre

part, il est proposé, en nouvelle action, le soutien à l'équipe « intermed » qui intervient de manière croissante à la demande des bailleurs, sociaux des maires ou des forces de l'ordre auprès de locataires en difficultés psychosociales.

La seconde « *grande difficulté* » a été l'aboutissement du travail du cabinet d'Espace sur les plateformes d'accompagnement. En effet, les temps de travail ont fait apparaître des **craintes et des réticences des acteurs** qui se sont exprimés particulièrement sur ce sujet. Le cabinet a eu des difficultés pour proposer des solutions en adéquations avec les besoins, les aspirations des acteurs du territoire. D'une part, les acteurs attendaient des solutions en terme de moyens d'accompagnement. D'autre part, l'existence d'une forte attente pour la création du dispositif « Un chez soi d'abord- UCSA » revenait parasiter les travaux. L'absence de temps forts d'animation et de formation en 2023 n'a pas permis de maintenir cette « philosophie » autour du logement d'abord dans le même temps que ces travaux autour de l'accompagnement. L'arbitrage récent (début 2024) pour le lancement d'un appel à projet pour création / renfort d'une équipe d'accompagnement pluridisciplinaire permet à l'Agglomération d'asseoir **sa volonté de passer à une phase opérationnelle avec des moyens d'accompagnement importants**. En parallèle, l'accord de l'ARS Auvergne Rhône Alpes pour accompagner notre territoire pour un diagnostic UCSA nous permettra de répondre aux attentes des opérationnels locaux à ce sujet.

En 2023, le territoire a également connu une mutation avec de nouvelles activités qu'il faudra mettre en relation en 2024. Le Centre Hospitalier Spécialisé de la Savoie a ouvert un centre de réhabilitation psychosocial avec des services d'accès et d'accompagnement logement-emploi-culture. Il est ouvert aux possibilités de travail et d'orientation de nouveaux publics vers leurs services. L'association La Sasson s'est vue confiée une équipe mobile santé précarité et travaille de plus en plus étroitement avec le SIAO dans l'établissement de diagnostic et de lien avec les services de santé.

Ces évolutions affirment ce **besoin constant de consolider les partenariats**, de maintenir une animation spécifique et des temps de formation sur le territoire. Cette culture commune pour réduire les risques de sans abris et la lutte contre la précarité demande encore des temps d'expérimentations pour permettre l'adhésion des acteurs locaux.

4 Perspectives : nouvelle feuille de route et chantiers 2024

Est joint en pièce jointe la feuille de route AMI logement d'abord pour le territoire de Grand Chambéry 2024-2026

L'ensemble des autres actions seront maintenues et réactivées au cours de l'année 2024. La priorité est de lancer une équipe opérationnelle d'accompagnement pluridisciplinaire sur la fin de l'année 2024. En parallèle, seront travaillés les rouages d'orientations des publics vers cette nouvelle possibilité d'accompagnement. Seront maintenus en 2024 les temps d'animations sur le territoire et de liens avec les nouveaux acteurs afin d'améliorer la fluidité entre les services d'accompagnement possibles du territoire.

Puis, sera suivie avec assiduité la mise en œuvre du guichet d'information logement pour les jeunes afin de gagner en connaissance sur les besoins de ce public. Les deux actions ciblant le public « jeune » ont permis en ce début d'année de rencontrer de nouveau les acteurs de la jeunesse et notamment les services de la protection de l'enfance du Département avec lequel un lien de travail grandit et propose de réfléchir à des projets nouveaux sur la prise en charge de jeunes « en errance » post sortie de la prise en charge.

Enfin, pour 2024 et 2025 l'Agglomération ambitionne de travailler au rapprochement de ces sujets avec des EPCI proches de l'agglomération qui connaissent des enjeux similaires sur les publics et tension du logement. La recherche de pérennisation et de co financement sur certaines actions ayant obtenu des résultats sera poursuivie.

Un comité technique sera organisé en fin d'année pour présenter l'avancée du plan et les nouvelles actions à la signature de la future convention Grand Chambéry-DIHAL réunissant les acteurs institutionnels et associatifs œuvrant pour la mise en œuvre de celui-ci

Comme chaque année, un point d'avancement de l'AMI Logement d'abord sera réalisé en conférence intercommunale du logement.

5 Bilan financier

En TTC			Prévisionnel conventionné cumulé 2021-2022-2023			Dépense engagée au 31/03/24	Reliquat éventuel	Période couverte - commentaires
n°	Action	Porteur d'action	Dépenses allouées	Financement AMI	Financement Grand Chambéry			
1	Coordinateur Logement d'Abord	Grand Chambéry	160 000 €	80 000€	80 000 €	136 807 €	23 193€	Contrat de travail jusqu' 12/2024
2	Etude de préfiguration d'une plateforme d'intermédiation locative	Grand Chambéry	15 000 €	12 000 €	3 000 €	15 000€	0 €	Achevée
3	Animation de la plateforme d'intermédiation locative	ADIL73	33 333€	26 667 €	6 667€	26 379€	6 954 €	Convention de partenariat jusqu' 12/2024
4	Etude de préfiguration d'une plateforme d'accompagnement sanitaire et sociale	Grand Chambéry	30 000 €	24 000 €	6 000 €	30 000 €	0 €	Achevée
5	Animation de la plateforme d'accompagnement sanitaire et sociale	Grand Chambéry	31 250 €	31 250€	0	0€	31 250 €	Action réorientée en

								année 4
6	Renfort du SIAO	Opérateur SASSON	62 000 €	62 000 €	0 €	60 627 €	1 373 €	Convention année 3 du 01/01 au 31/12/2024
7	Renforcement du dispositif toi(t) d'abord	Opérateur SASSON	62 000 €	62 000 €	0 €	64 429 €	-2 429 €	Convention année 3 du 01/01 au 31/12/2021
8	Accompagnement des publics en impayés	ADIL de la Savoie	64 600 €	64 600 €	0 €	41 882 €	22 718 €	Convention année 3 du 01/07/2023 au 31/06/2024
9	Communication en direction des acteurs, professionnels et publics	Grand Chambéry	19 000 €	15 200 €	3 800 €	14 542€	4 458 €	14 542€ pour la communication plateforme captation
10	Actions de formation des professionnels	Grand Chambéry	22 949 €	18 359 €	4590 €	6 824€	16 125 €	
11	Animation d'évènements en direction des acteurs, professionnels	Grand Chambéry	16 000 €	12 800 €	3 200 €	9 661€	6 339 €	
12	Observatoire	Grand Chambéry	19 500 €	15 600 €	3 900 €	0 €	19 500€	Action non concrétisée en année 3

13	Actions de participation des publics	Grand Chambéry	11 000 €	8 800 €	2 200 €	200 €	10 800 €	Action non concrétisée en année 3
14	Etude sur les besoins et les solutions en logement et en accompagnement pour les jeunes précaires	URHAJ - URCLLAJ	25 000 €	20 000 €	5 000 €	25 000€	0€	Achevée
15	Expérimentation d'un guichet d'accueil d'information et d'orientation logement pour les jeunes	Marché public	32 400 €	27 000€	5 400€	0 €	32 400€	Marché public lancée printemps 2024
16	Expérimentation d'une mesure d'accompagnement pour les jeunes cumulant des difficultés	A définir	45 000€	45 000€	0 €	0€	45 000€	Action réorientée en année 4
17	Edition d'un guide des solidarités	Grand Chambéry	2 500€	2 000€	500€	0 €	2 500€	Action abandonnée
18	Mesure d'accompagnement pluridisciplinaire dans le cadre de la plateforme	A définir	20 000€	20 000€	0 €	0 €	20 000€	Action réorientée en année 4
	TOTAL		671 532€	547 276€	124 257€	4231 351 €	240 181 €	